

univ-gustave-eiffel.fr

Philippe TOUZE
Ingénieur en Chef des TPE
Chef de Service des Affaires Contractuelles
Direction Générale des Services DGS / SAC
Tél.: 33 (0) 1 81 66 83 23
philippe.touze@univ-eiffel.fr

AIN RHONE GRANULATS

ROUTE DEPARTEMENTALE 84B

01 360 BALAN

M. Druet

A Bouguenais, le 6 décembre 2022

Objet : Maintien du Certificat CE de Maîtrise de la Production des Granulats

Référence : N° 1165-RPC-2012-G-150 du 28 novembre 2012 (Réf. Contrat CC/GR/R3/12-0227)

Suivi technique : Jacques BLACHE - Responsable Sectoriel

Tél: 04.72.14.32.47; jacques.blache@cerema.fr

Suivi administratif et financier : Cellule Certification : Florence PERRAULT

Tél: 02.40.84.57.40; florence.perrault@univ-eiffel.fr

Monsieur,

Suite aux évaluations à l'issue de l'inspection de renouvellement N°R3S1 dans le cadre du Marquage CE, je vous informe que l'Université Gustave Eiffel prononce le maintien de votre certificat N° 1165-RPC-2012-G-150 pour la maîtrise de production des granulats. Vous trouverez ci-joint, un exemplaire révisé de ce document.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Ph. TOUZE

Copie : L'auditeur : Mme ALLIX La Cellule Certification



Campus de Marne-la-Vallée 5, Boulevard Descartes • Champs-sur-Marne • 77454 Marne-La-Vallée CEDEX 2

CERTIFICAT DE MAITRISE DE LA PRODUCTION DES GRANULATS

 Admission :
 N ° 1165-RPC-2012-G-150 du 28 novembre 2012

 Réf. Contrat CC/GR/R3/12-0227

 Modification :
 N°8 en 2022 (Renouvellement N°3)

Conformément au Règlement des Produits de Construction n°305/2011, et en fonction des exigences du programme de certification (RC01) de l'Université Gustave Eiffel, organisme notifié n°1165, il a été procédé à l'évaluation et à l'inspection du système de maîtrise de production des granulats de la société :

AIN RHONE GRANULATS Route Départementale 84b 01360 BALAN

pour les sites désignés ci-dessous produisant des matériaux selon les normes suivantes :

Nom des sites	Granulats ou EN 12620+A1	enrochements EN 13139	produits selon EN 13043	les normes : EN 13242+A1
CARRIERE BALAN 01360 BALAN	X	Х	X	Х
CARRIERE CHATEAU GAILLARD 01500 CHATEAU GAILLARD	X	X		X

EN 12 620+A1 : 2008 « granulats pour bétons »

EN 13 139: 2002 « granulats pour mortiers »

EN 13 043 : 2002 « granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et autres zones de circulation »

EN 13 242+A1 : 2007 « granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées »

EN 13 383-1: 2002 « enrochements »

EN 13 450 : 2002 « granulats pour ballasts de voies ferrées ».

Ce certificat garantit la conformité du système de maîtrise de production des granulats, selon le niveau d'attestation de conformité 2+, conformément aux normes européennes harmonisées mentionnées dans le tableau ci-dessus et aux exigences de leurs annexes ZA.

Dès l'attribution du certificat et pendant sa durée de validité, l'Université Gustave Eiffel exerce une surveillance continue en application du programme de certification (RC01).

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 28 novembre 2012. Il demeure valide aussi longtemps que les conditions décrites dans les normes harmonisées de référence ou les conditions de production dans l'usine ou le système de maitrise de la production lui-même, ne sont pas significativement modifiés ou au plus tard jusqu'au 28 novembre 2025.

Direction Générale des Services

Ph/TOUZE



Portée disponible sur www.cofrac.fr